



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.101
20 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Trente-huitième session
Genève, 17-21 septembre 2001

**PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL À MOYEN TERME ET
DU BUDGET-PROGRAMME SUR SA TRENTE-HUITIÈME SESSION**

Genève, 17-21 septembre 2001

Rapporteur: M^{me} Gothani Indikadahena (Sri Lanka)

Orateurs:

Secrétaire général adjoint de la CNUCED
Sénégal
Belgique
États-Unis d'Amérique
Japon
Sri Lanka
Égypte

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.
Les demandes de modifications à apporter aux déclarations doivent être soumises avant le
mercredi 26 septembre 2001 à la Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8106,
télécopieur: 907 0056, téléphone: 907 5656/1066

Chapitre I

INTRODUCTION

Minute de silence

1. Le Groupe de travail a observé une minute de silence en mémoire aux victimes de l'attaque terroriste perpétrée au World Trade Centre, à New York, le 11 septembre 2001.

Déclarations liminaires

2. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a remercié les donateurs de leur généreux appui aux activités de coopération technique de la CNUCED. Au cours de l'année 2000, des progrès avaient été accomplis concernant l'intégration des activités opérationnelles avec les activités de recherche et les travaux d'analyse, ainsi qu'avec les travaux du mécanisme intergouvernemental. L'appui au renforcement des capacités - humaines et institutionnelles - restait le principal objectif des activités de coopération technique. Il était satisfaisant de constater que les contributions de fonds d'affectation spéciale avaient augmenté de 36 % en 2000 par rapport à 1999, pour atteindre 18,7 millions de dollars. Un fait important à cet égard était qu'un nombre croissant de donateurs se souciaient de trouver les moyens d'assurer la stabilité et la prévisibilité du financement des activités de coopération technique de la CNUCED. Certains donateurs s'étaient engagés à verser des contributions annuelles fixes et annonçaient des contributions sur plusieurs années. Le Secrétaire général adjoint a évoqué les principales activités entreprises par le secrétariat, où la priorité continuait d'être accordée aux pays les moins avancés, ainsi que les progrès accomplis concernant l'utilisation des capacités des pays en développement dans la mise en œuvre de la coopération technique et pour assurer la viabilité financière de certains programmes de coopération technique. Conformément au paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence, le premier cours de formation sur les grandes questions économiques internationales avait eu lieu en 2001.

3. Des efforts supplémentaires étaient nécessaires dans certains domaines pour que les activités de coopération technique répondent davantage aux besoins des bénéficiaires et aux préoccupations des donateurs. Il s'agissait, par exemple, de renforcer la coordination entre les institutions fournissant une assistance technique liée au commerce, d'améliorer l'information sur

les activités réalisées et de regrouper les activités de coopération technique. Le Secrétaire général de la CNUCED avait décidé de faire réaliser un examen interne de ces activités, examen dont le rapport devrait être achevé d'ici à février 2002.

4. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, relatif à l'évaluation de programmes de coopération technique, outre l'évaluation du programme TRAINMAR et l'examen des rapports d'activité sur le programme EMPRETEC et le programme relatif aux pôles commerciaux, le Groupe de travail devait décider du programme à évaluer en 2002; ce pourrait être des éléments concernant le renforcement des capacités.

5. Enfin, à propos du point 5 de l'ordre du jour relatif à la question du financement de la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED, le Secrétaire général adjoint a dit que les contributions spéciales versées à cet effet avaient directement facilité la participation d'experts de pays en développement, en particulier de pays qui n'auraient pu autrement participer aux réunions.

6. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que, bien que les ressources globales disponibles pour les activités opérationnelles aient augmenté en 2000, les dépenses avaient diminué. Il a adressé ses sincères remerciements aux donateurs pour leur soutien continu et a souligné que les pays africains figuraient parmi ceux qui avaient le plus grand besoin de l'assistance de la CNUCED. La part des ressources affectées à l'Afrique était restée stable en 2000, mais le volume global avait diminué, et les programmes régionaux étaient en retrait par rapport aux projets nationaux. Il fallait inverser cette tendance, assurer une meilleure répartition des ressources et accroître substantiellement les activités de coopération technique en faveur de l'Afrique. Le Groupe africain notait toutefois avec satisfaction que la part des ressources consacrées aux pays les moins avancés avait augmenté. Pour ce qui était de la participation des pays en développement aux réunions d'experts, elle dépendait beaucoup d'un soutien financier adéquat, d'où l'appel lancé aux donateurs pour qu'ils accroissent leurs contributions à cet égard. Le représentant s'est félicité de l'incorporation d'indicateurs de résultat dans les descriptifs de projet et a souligné l'importance que son groupe attachait à l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. En conclusion, il a souligné que l'Afrique devait occuper une place centrale dans les activités de coopération technique de la CNUCED.

7. La représentante de la **Belgique**, parlant au nom de l' **Union européenne**, a souligné l'importance de la coopération technique, en particulier de la coopération technique liée au commerce. L'Union européenne notait avec satisfaction que la part des ressources consacrée aux pays les moins avancés s'établissait à 43 %, et celle de l'Afrique à 21 %. Avec 34 PMA, l'Afrique constituait une priorité pour l'Union européenne. Les données figurant dans la documentation du secrétariat concernant les tendances en matière d'exécution de projets et de mobilisation de ressources montraient l'importance de la coopération technique de la CNUCED. Elle en révélait cependant aussi le morcellement et la difficulté qu'il y avait à déterminer l'orientation principale des activités. Étant donné la place faite au commerce dans le «Cadre intégré», il faudrait mettre davantage l'accent sur l'intégration du commerce dans les politiques de développement. La représentante s'est félicitée du rapport d'évaluation du programme TRAINMAR, ainsi que des rapports d'activité sur le programme EMPRETEC et le programme relatif aux pôles commerciaux. Concernant la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED, la présence d'experts de ces pays était une contribution décisive au succès des réunions considérées. Enfin, elle a déclaré souhaiter avoir davantage de détails sur l'examen interne des activités de coopération technique ainsi que sur l'examen à mi-parcours du programme de la CNUCED, en préparation de la prochaine session du Conseil du commerce et du développement.

8. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a exprimé sa reconnaissance pour la solidarité manifestée à l'égard de son pays lors des récentes attaques terroristes perpétrées contre des victimes innocentes. Concernant les travaux du Groupe de travail, il a souligné l'intérêt et la nécessité d'une évaluation des activités de coopération technique, ainsi que d'une plus grande cohésion et d'une vision plus large de ces activités. Il s'est déclaré satisfait de la décision du secrétariat de réaliser un examen interne des activités de coopération technique, en ajoutant que les efforts de coopération avec d'autres institutions menant des activités de coopération technique liées au commerce devaient se poursuivre. En conclusion, il a dit que la CNUCED avait été l'instigatrice de nombreux programmes utiles de coopération technique, mais que dans certains cas la décision devait être prise de mettre un terme à la participation de la CNUCED, qui n'était plus la mieux placée pour assurer la poursuite des activités.

9. Le représentant du **Japon** a souligné l'importance des activités de coopération technique pour la coopération au service du développement et la nécessité d'évaluer périodiquement ces activités pour en assurer une exécution efficace. Les programmes dont l'efficacité n'était pas avérée devaient être supprimés. Il s'est déclaré satisfait de l'importance accordée aux activités en faveur des pays les moins avancés. Enfin, il a attiré l'attention sur le soutien que son gouvernement apportait au Cadre intégré, en particulier aux activités en faveur du Cambodge.

10. Le représentant de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, s'est déclaré satisfait de la documentation établie pour le Groupe de travail et a insisté sur l'intérêt d'un examen approfondi des programmes de coopération technique, programme par programme.

11. Le représentant de l'**Égypte** a exprimé sa profonde gratitude aux donateurs pour leur soutien et a demandé que cette assistance se poursuive. Il s'est félicité de l'accroissement de la part des ressources de coopération technique consacrée aux pays les moins avancés. L'Égypte accordait une importance particulière à l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Elle notait avec satisfaction que quatre projets de coopération technique étaient financés sur le Compte pour le développement. Concernant la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED, le représentant a souligné que cette participation était essentielle pour les pays en développement.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

1. La trente-huitième session du Groupe de travail a été ouverte par M^{me} Nicole Clarke (Barbade), Vice-Présidente/Rapporteur du Groupe de travail à sa trente-septième session.

B. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

2. À sa 144^e séance plénière (séance d'ouverture), le 17 septembre, le Groupe de travail a élu M. Arnaldo Abeti (Italie) Président et M^{me} Gothani Indikadahena (Sri Lanka) Vice-Présidente/Rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

3. Également à sa 144^e séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote (TD/B/WP/141); l'ordre du jour se lisait donc comme suit:
 1. Élection du bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement:
 - a) Examen d'ensemble;
 - b) Mise en œuvre de la décision 462 (XLVII) du Conseil.
 4. Évaluation des activités de coopération technique:
 - a) Évaluation du programme TRAINMAR;
 - b) Suivi de l'évaluation approfondie du programme EMPRETEC;

- c) Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie concernant les pôles commerciaux.

- 5. Financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED.

- 6. Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session du Groupe de travail.

- 7. Questions diverses.

- 8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.
